



Conseil économique et social

Distr. générale
9 Août 2014
Français
Original: Anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Groupe de travail de la pollution et de l'énergie

Soixante-neuvième session

Genève, 5 et 6 juin 2014

Rapport du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) sur sa soixante-neuvième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1	4
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1)	2-4	4
III. Rapport des dernières sessions du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (point 2 de l'ordre du jour)	5	5
IV. Véhicules légers (point 3 de l'ordre du jour)	6-15	5
A. Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)	6-10	5
B. Procédure d'essai pour les climatiseurs mobiles (MACTP)	11	6
C. Règlements de l'ONU n ^{os} 68 (Mesure de la vitesse maximale des véhicules à moteur, y compris les véhicules électriques purs), 83 (Émissions polluantes des véhicules des catégories M1 et N1), 101 (Émissions de CO ₂ /consommation de carburant) et 103 (Catalyseurs de remplacement)	12-15	6
V. Véhicules utilitaires lourds (point 4 de l'ordre du jour)	16-21	7
A. Véhicules utilitaires lourds hybrides (HDH)	16-18	7
B. Règlement de l'ONU n ^o 49 (Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GNC et GPL))	19-20	7

GE.14-11146 (EXT)



* 1 4 1 1 1 4 6 *

Merci de recycler



C.	Règlements techniques mondiaux de l'ONU n ^{os} 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)), 5 (Prescriptions mondiales harmonisées sur les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)) et 10 (Émissions hors cycle (OCE)).....	21	8
VI.	Règlements de l'ONU n ^{os} 85 (Mesure de la puissance nette) et 115 (Systèmes de conversion ultérieure au GPL et au GNC) (point 5 de l'ordre du jour).....	22	8
VII.	Tracteurs agricoles et forestiers et engins mobiles non routiers (point 6 de l'ordre du jour).....	23–25	8
A.	Règlements de l'ONU n ^{os} 96 (Émissions des moteurs diesel (tracteurs agricoles)) et 120 (Puissance nette des tracteurs et engins mobiles non routiers).....	23–24	8
B.	RTM-ONU n ^o 11 (Moteurs d'engins mobiles non routiers).....	25	9
VIII.	Programme de mesure des particules (PMP) (point 7 de l'ordre du jour).....	26–28	9
IX.	Véhicules fonctionnant au gaz (GFV) (point 8 de l'ordre du jour).....	29–30	9
X.	Motocycles et cyclomoteurs (point 9 de l'ordre du jour).....	31–34	10
A.	Prescriptions concernant les performances environnementales et la propulsion (EPPR) des véhicules de la catégorie L.....	31–32	10
B.	Règlements de l'ONU n ^{os} 40 (Émissions de gaz polluants des motocycles) et 47 (Émissions de gaz polluants des cyclomoteurs).....	33	10
C.	Règlement technique mondial n ^o 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)).....	34	10
XI.	Véhicules électriques et environnement (EVE) (point 10 de l'ordre du jour).....	35	10
XII.	Définitions des systèmes de propulsion des véhicules (VPSD) (point 11 de l'ordre du jour).....	36–37	11
XIII.	Qualité des carburants (point 12 de l'ordre du jour).....	38	11
XIV.	Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 13 de l'ordre du jour).....	39–42	12
XV.	Qualité de l'air à l'intérieur des véhicules (VIAQ) (point 14 de l'ordre du jour) ...	43–44	12
XVI.	Accord de 1997 (Contrôle technique périodique): Règle n ^o 1 (Protection de l'environnement) (point 15 de l'ordre du jour).....	45	12
XVII.	Échange de renseignements sur les prescriptions concernant les émissions (point 16 de l'ordre du jour).....	46–47	12
A.	Activités de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air (CCAC).....	46	12
B.	Échange d'autres renseignements.....	47	13
XVIII.	Élection du Bureau (point 17 de l'ordre du jour).....	48	13
XIX.	Questions diverses (point 18 de l'ordre du jour).....	49–51	13
A.	Définitions.....	49	13
B.	Nouvelles catégories de véhicules.....	50	13
C.	Hommages.....	51	13

XX.	Ordre du jour provisoire de la prochaine session	52–55	13
A.	Prochaine session du GRPE	52	13
B.	Ordre du jour provisoire de la prochaine session du GRPE proprement dite	53	14
C.	Réunions informelles organisées pendant la prochaine session du GRPE	54–55	15
Annexes			
I.	Liste des documents informels distribués sans cote officielle.....		16
II.	Réunions informelles organisées pendant la session du GRPE.....		18
III.	Liste des groupes de travail informels, des équipes spéciales et des sous-groupes du GRPE.....		19

I. Participation

1. Le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) a tenu sa soixante-neuvième session les 5 et 6 juin 2014 avec M. Christoph Albus (Allemagne) comme Président et M. Shrikant Marathe (Inde) comme Vice-Président. Des experts des pays ci-après ont participé aux travaux, conformément à l'alinéa a) de l'article premier du Règlement intérieur du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (TRANS/WP.29/690, tel qu'il avait été modifié): Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Turquie. Des experts de la Commission européenne étaient également présents. Des experts des organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session: Association for Emissions Control by Catalyst (AECC); Association des fabricants européens de moteurs à combustion interne (EUROMOT); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA); European Garage Equipment Association (EGEA); Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL); Fédération européenne pour le transport et l'environnement (T et E); Conseil international pour des transports propres (ICCT); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Organisation internationale des constructeurs de véhicules automobiles (OICA); Natural and Bio Gas Vehicle Association (NGVA Europe); Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel (INGV); Truck and Engine Manufacturers Association (EMA). Sur invitation spéciale du Président, des experts des organismes suivants étaient également présents: European Association for Advanced Rechargeable Batteries (RECHARGE aisbl); European Tire & Rubber Manufacturers Association (ETRMA); et Technical Committee of Petroleum Additive Manufacturers in Europe (CEFIC-ATC).

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/10 et Add.1
Documents informels GRPE-69-01-Rev. 2, GRPE-69-04-Rev.2
et GRPE-69-05

2. Le GRPE a adopté l'ordre du jour (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/10 et Add.1), tel qu'il avait été consolidé dans le document GRPE-69-01-Rev.2. Il a pris note du document GRPE-69-04-Rev.2 sur l'organisation des réunions de ses groupes de travail informels.

3. La liste des documents informels distribués pendant la session du GRPE figure à l'annexe I. L'annexe II présente la liste des réunions informelles tenues pendant cette session. L'annexe III énumère les groupes de travail informels, les équipes spéciales et les sous-groupes du GRPE, et donne des informations sur leurs présidents, leurs secrétaires, et la fin de leurs mandats.

4. Présentant le document GRPE-68-05, le secrétariat a annoncé que la prochaine session ordinaire du GRPE aurait lieu du 13 au 15 janvier 2015 et rappelé que la date limite de soumission des documents de travail officiels était le 17 octobre 2014. Ces dates pourraient être confirmées par le secrétariat. Les présidents et les secrétaires des groupes de travail informels ont été invités à se mettre en rapport avec celui-ci afin de définir le calendrier des réunions de ces groupes de travail informels pour la session de janvier 2015 du GRPE.

III. Rapport des dernières sessions du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (point 2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1108
Document informel GRPE-69-06

5. Présentant le document GRPE-69-06, le secrétariat a rendu compte des points examinés à la 162^e session du Forum mondial. De plus amples informations figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1108.

IV. Véhicules légers (point 3 de l'ordre du jour)

A. Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)

Documents: Documents informels GRPE-69-16,
GRPE-69-17 et GRPE-69-20

6. Le Président du GRPE a rappelé l'inclusion par le WP.29 et l'AC.3 du Règlement technique mondial de l'ONU n° 15 concernant la WLTP dans le Registre mondial.

7. Présentant le document GRPE-69-20 et les travaux effectués depuis la dernière session du GRPE, le Président du groupe de travail informel WLTP a rappelé la liste des questions en suspens qui doivent être abordées par ce groupe de travail au cours de la phase 1b. Il a indiqué qu'il se pourrait que le groupe de travail chargé de la marche en roue libre ne puisse pas présenter une proposition acceptable. Il a annoncé que le coordonnateur chargé de la rédaction avait fait état d'un certain nombre de corrections nécessaires au RTM-ONU n° 15, et ajouté qu'aucun rectificatif ne serait proposé à ce stade. Le groupe préfère les présenter avec les autres modifications à la fin de la phase 1b. Enfin, il a esquissé la feuille de route de cette phase et annoncé les prochaines réunions du groupe de travail informel WLTP prévues en 2014 et 2015.

8. Le Président du groupe de travail informel WLTP a terminé en informant le GRPE des prochaines réunions du groupe et en priant le secrétariat de réserver une salle pour une réunion avant la session de janvier 2015 du GRPE.

9. Le GRPE a pris note de l'état d'avancement de ces activités et a accepté la proposition.

10. L'expert de la CE a rendu compte (GRPE-69-17) des travaux en cours sur la transposition du RTM dans la législation de l'Union européenne (UE). Il a ajouté que des modifications de règlements de l'ONU existants ou de nouveaux règlements de l'ONU seraient élaborés dans une deuxième phase. Il a présenté le document GRPE-69-16 qui contient un premier projet dans lequel sont conservés les principes de mise en forme de la CEE. À la demande de l'expert de l'Italie, il a précisé que les facteurs de pondération ne seraient pas transposés. L'expert de l'OICA a déclaré que de plus amples informations s'avéraient nécessaires sur la transposition, et demandé si la WLTP i) deviendrait un nouveau règlement de l'ONU remplaçant ceux existants ou ii) modifierait les Règlements de l'ONU n^{os} 83 et 101. Le Président du GRPE a rappelé qu'il était prévu que les dispositions relatives à la WLTP fassent partie de l'IWVTA et que cet aspect devait être pris en considération dans le processus de transposition.

B. Procédure d'essai pour les climatiseurs mobiles (MACTP)

11. Le Président du groupe de travail informel MACTP a indiqué que son groupe ne s'était pas réuni avant la session du GRPE proprement dite en raison des retards accusés dans l'évolution de son travail au sein de la CE. Il a rappelé au GRPE que le mandat avait expiré et proposé d'arrêter les activités du groupe de travail et de discuter de l'évolution future au sein l'UE au titre du point 16 (Échange de renseignements sur les prescriptions concernant les émissions) au cours des prochaines sessions, si nécessaire. Le GRPE a pris note de l'état d'avancement de ces activités et accepté cette proposition. Il a remercié le Président et le secrétariat pour leur travail au sein du groupe de travail informel.

C. Règlements de l'ONU n^{os} 68 (Mesure de la vitesse maximale des véhicules à moteur, y compris les véhicules électriques purs), 83 (Émissions polluantes des véhicules des catégories M₁ et N₁), 101 (Émissions de CO₂/consommation de carburant) et 103 (Catalyseurs de remplacement)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/14

Documents informels WP.29-163-05, GRPE-69-13 et GRPE-69-15

12. Le Président du GRPE a rappelé l'objet du document WP.29-163-05. L'expert de l'OICA a approuvé le contenu de ce document, tout en notant que les caractères gras qui y sont utilisés prêtaient à confusion. Le GRPE a approuvé le document et adopté officiellement son contenu comme suit:

Annexe 4a, appendice 7, paragraphe 4.1.2., modifier comme suit:

«4.1.2. Pneumatiques

Le choix des pneumatiques doit reposer sur la résistance au roulement. Sont sélectionnés les pneumatiques présentant la plus forte résistance au roulement, mesurée conformément à la norme ISO 28580.

S'il existe plus de trois résistances au roulement, le pneumatique présentant la deuxième plus forte résistance doit être choisi.

Les caractéristiques de résistance au roulement des pneumatiques montés sur les véhicules de série doivent correspondre à celles des pneumatiques utilisés pour l'homologation de type.»

13. L'expert de l'OICA a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/14 et les corrections proposées dans le document GRPE-69-13. Le GRPE a noté que les propositions n'étaient pas prêtes pour approbation et a décidé de les réexaminer à sa session de janvier 2015 sur la base de deux propositions révisées que l'expert de la CE s'est porté volontaire pour préparer.

14. L'expert des Pays-Bas a présenté le document GRPE-69-15 proposant la suppression de la définition des véhicules conçus pour satisfaire des besoins sociopécifiques dans la série 07 d'amendements au Règlement de l'ONU n^o 83, dans la mesure où il n'y a pas de limites d'émissions spécifiques correspondantes dans cette série. Le GRPE a accepté cette proposition et a demandé au secrétariat de la distribuer sous une cote officielle à sa session de janvier 2015.

15. L'expert de l'Allemagne a rappelé son intervention lors de la dernière session du GRPE sur les performances en matière d'émission des catalyseurs de remplacement homologués (voir ECE/TRANS/WP.29/GRPE/68, par. 28 et 29 et GRPE-68-18). Il a

annoncé qu'il n'y avait pas eu de progrès sur cette question en raison de contraintes internes à l'UE et a proposé de reporter la discussion de ce point à un stade ultérieur. Le GRPE a accepté cette proposition.

V. Véhicules utilitaires lourds (point 4 de l'ordre du jour)

A. Véhicules utilitaires lourds hybrides (HDH)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/11,
Documents informels GRPE-69-10,
GRPE-69-11, GRPE-69-12 et GRPE-69-22

16. Le secrétaire du groupe de travail informel HDH a présenté le document GRPE-69-12 et rendu compte de l'achèvement des travaux. Il a en outre présenté le document GRPE-69-10 modifiant la proposition contenue dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/11 présentant une approche novatrice pour l'évaluation de la performance de l'ensemble du groupe motopropulseur du véhicule par simulation (HILS) ainsi que le rapport technique final (GRPE-69-11) pour l'amendement 3 proposé en ce qui concerne le RTM-ONU n° 4.

17. Le GRPE a noté que la validation par la méthode HILS n'avait été que partiellement achevée lors de l'application des critères japonais mais qu'aucune des conditions préalables n'avait été remplie pour permettre la prorogation du mandat en vue de la poursuite des actions du groupe de travail informel. En conséquence, le GRPE a pris note du travail accompli par le groupe et a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du GRPE, en janvier 2015.

18. Le GRPE a adopté la proposition ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/11 telle qu'elle avait été modifiée par les documents GRPE-69-10 et GRPE-69-22 (partie A), figurant dans l'additif 2 de ce rapport. Il a en outre adopté le rapport technique correspondant (GRPE-69-11 tel que modifié par le document GRPE-69-22 (partie B), figurant dans l'additif 2, et a prié le secrétariat de les soumettre au WP.29 et à l'AC.3 à leurs sessions de novembre 2014 comme proposition de projet d'amendement 3 au RTM-ONU n° 4.

B. Règlement de l'ONU n° 49 (Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GPL et GNC))

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2014/39
ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/12
Documents informels GRPE-69-07-Rev.1, GRPE-69-08 et GRPE-69-30

19. Rappelant la note du secrétariat figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/1109, point 4.7.1, le GRPE a confirmé que le document ECE/TRANS/WP.29/2014/39 ne s'appliquait qu'à la série 05 d'amendements au Règlement CEE n° 49.

20. L'expert de l'OICA a présenté le document GRPE-69-08 contenant une proposition (document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/12 tel qu'il avait été modifié par le document GRPE-69-07-Rev.1) concernant un nouveau complément au Règlement de l'ONU n° 49 visant à i) harmoniser les dispositions ayant trait aux valeurs limites OBD avec celles de l'UE, ii) supprimer l'obligation de mesurer la consommation d'urée et améliorer les définitions, iii) modifier la définition de la séquence de fonctionnement en ce qui concerne les véhicules à arrêt-démarrage automatique et les véhicules hybrides et iv) introduire une autre option de mode de service pour les véhicules alimentés au bicarburant GNL. Le

GRPE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/12 tel qu'il avait été modifié par le document GRPE-69-30 (contenant le document GRPE-69-07-Rev.1 ainsi que la correction proposée par l'expert de GNV Global) et reproduit dans l'additif 1 de ce rapport. Il a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 et à l'AC.1, pour examen à leurs sessions de novembre 2014 comme complément 8 à la série 05 d'amendements au Règlement de l'ONU n° 49. L'expert du Royaume-Uni a noté que la proposition n'était pas conforme aux directives des dispositions transitoires du WP.29 et devra donc être modifiée à un stade ultérieur.

C. Règlements techniques mondiaux de l'ONU n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)), 5 (Prescriptions mondiales harmonisées sur les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)) et 10 (Émissions hors cycle (OCE))

21. Le GRPE n'a reçu aucune nouvelle proposition visant à modifier les RTM-ONU n° 4, 5 et 10.

VI. Règlements de l'ONU n° 85 (Mesure de la puissance nette) et 115 (Systèmes de conversion ultérieure au GPL et au GNC) (point 5 de l'ordre du jour)

22. Le GRPE n'a reçu aucune nouvelle proposition visant à modifier les Règlements de l'ONU n° 85 et 115. Le Président a noté que les activités du groupe de travail informel WLTP sur la détermination de la puissance nominale des véhicules hybrides pouvaient avoir des incidences sur le Règlement de l'ONU n° 85 et pouvaient être prises en considération à un stade ultérieur.

VII. Tracteurs agricoles et forestiers et engins mobiles non routiers (point 6 de l'ordre du jour)

A. Règlements de l'ONU n° 96 (Émissions des moteurs diesel (tracteurs agricoles)) et 120 (Puissance nette des tracteurs et engins mobiles non routiers)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/15

23. L'expert d'EUROMOT a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/15, une proposition visant à modifier le Règlement de l'ONU n° 96 pour permettre aux fabricants de moteurs d'obtenir aussi des approbations des Parties contractantes qui appliquent une série d'amendements plus récente pour des moteurs qui doivent être commercialisés dans des pays où est en vigueur une série précédente d'amendements. Il a précisé que cette proposition avait été harmonisée avec les dispositions du Règlement de l'ONU n° 49.

24. Le GRPE a adopté cette proposition sans modification et prié le secrétariat de la soumettre au WP.29 et à l'AC.1 pour examen à leurs sessions de novembre 2014, comme complément 1 à la série 04 d'amendements au Règlement de l'ONU n° 96.

B. RTM-ONU n° 11 (Moteurs d'engins mobiles non routiers)

25. Il n'y avait pas de proposition visant à modifier le RTM-ONU n° 11.

VIII. Programme de mesure des particules (PMP) (point 7 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels GRPE-69-03, GRPE-69-23, GRPE-69-24 et GRPE-69-25

26. Rappelant la communication des documents GRPE-65-20, WP.29-160-39, WP.29-161-22 et GRPE-68-10 sur l'usure des pneumatiques et des freins et la qualité de l'air à l'intérieur des véhicules, l'expert de la Fédération de Russie a présenté le document GRPE-69-03 avec de nouveaux résultats d'essais et de recherche. Il a souligné les éléments de preuve montrant que l'usure des pneumatiques contribuait à la pollution de l'air non seulement avec des particules solides, mais aussi des polluants gazeux. Il a annoncé que la norme GOST R 51206-2015 sur les filtres à air et les épurateurs d'air à l'intérieur des véhicules était en cours d'élaboration sur ce problème.

27. Le Président du groupe de travail informel PMP a donné un aperçu des dernières activités de ce groupe de travail (GRPE-69-25) en mettant l'accent i) premièrement, sur les émissions d'échappement, en particulier la confirmation du seuil actuel de 23 nm compte tenu de l'état de la technologie, ainsi que sur l'élaboration d'une solide procédure pour mesurer les particules jusqu'à 10 nm en cas besoin dans le futur, ii) puis sur les émissions de particules pendant la régénération et les émissions de particules des engins mobiles non routiers. Il a indiqué que le groupe de travail s'était penché (GRPE-69-24) sur les préoccupations exprimées dans le document GRPE-69-03 et avait proposé une feuille de route possible concernant la manière de poursuivre les travaux sur les particules d'usure des pneumatiques et des freins (GRPE-69-23).

28. Le GRPE a pris bonne note des informations fournies par le groupe de travail et la Fédération de Russie, approuvé en principe la feuille de route proposée et prié le secrétariat de réserver une salle pour une réunion avant sa session de janvier 2015.

IX. Véhicules fonctionnant au gaz (GFV) (point 8 de l'ordre du jour)

Document: Document informel GRPE-69-27

29. Le Président du groupe de travail informel GFV a rendu compte des progrès réalisés par son groupe (GRPE-69-27). Il a rappelé la décision d'élaborer un nouveau règlement pour la conversion ultérieure des véhicules utilitaires lourds à la bicarburation simultanée, communiqué des informations sur l'évolution récente de cette tâche au niveau du groupe de travail informel lui-même et de l'équipe spéciale travaillant sur cette conversion, et indiqué qu'un document informel était attendu sur ce sujet à la session de janvier 2015 du GRPE. Il espérait que l'examen officiel par le GRPE était prévu pour juin 2015, et par le WP.29 en novembre 2015. Le Président du groupe GFV a terminé en priant le secrétariat de réserver une salle pour une brève réunion pendant la session de janvier 2015 du GRPE.

30. Le GRPE a pris bonne note des progrès accomplis par ce groupe de travail.

X. Motocycles et cyclomoteurs (point 9 de l'ordre du jour)

A. Prescriptions concernant les performances environnementales et la propulsion (EPPR) des véhicules de la catégorie L

Document: Document informel GRPE-69-29

31. Présentant le document le document GRPE-69-29, le Président du groupe de travail informel EPPR a informé le GRPE sur les dernières réunions. Il a présenté la structure de la prochaine proposition ainsi que la feuille de route proposée, et précisé que l'adoption de la proposition était prévue pour 2016.

32. Le GRPE a pris note des progrès accomplis par le groupe de travail.

B. Règlements de l'ONU n^{os} 40 (Émissions de gaz polluants des motocycles) et 47 (Émissions de gaz polluants des cyclomoteurs)

33. Le GRPE n'a reçu aucune nouvelle proposition visant à modifier les Règlements de l'ONU n^{os} 40 et 47.

C. RTM-ONU n^o 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC))

Document: Document informel GRPE-69-02

34. L'expert des Pays-Bas a présenté le document GRPE-69-02, proposant d'introduire la question des carburants de référence E5 (essence) et B5 (gazole) dans le RTM-ONU n^o 2. Le Président a noté qu'il faudrait une autorisation de l'AC.3 pour élaborer un amendement. L'expert du Japon a observé que les carburants de référence actuels devraient rester des options possibles. Le Président a proposé de faire rapport sur cette question aux sessions de juin 2014 du WP.29 et de l'AC.3. L'expert des Pays-Bas s'est porté volontaire pour établir une demande d'autorisation de la modification du RTM-ONU n^o 2.

XI. Véhicules électriques et environnement (EVE) (point 10 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/13
Documents informels GRPE-69-14-Rev.1 et GRPE-69-26

35. Le Président du groupe de travail informel EVE a présenté le document GRPE-69-26 consacré aux récentes réunions. Il a communiqué des informations sur le projet de guide de référence réglementaire (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/13) et a recommandé que le GRPE l'approuve. Il a signalé que plusieurs modifications mineures avaient été suggérées, mais que les responsables du groupe informel EVE ne les avaient pas acceptées. Il a présenté le document GRPE-69-14-Rev.1 contenant une proposition relative à un nouveau mandat. Le GRPE a approuvé le projet de guide de référence sur les véhicules électriques, qui sera soumis au WP. 29 pour examen à sa session de novembre 2014. Notant les préoccupations soulevées par l'OICA au sujet du caractère hypothétique du libellé ainsi que la position de la CE à clarifier à la session de juin 2014 de l'AC.3, le GRPE a approuvé le principe de la proposition de feuille de route pour l'élaboration d'un RTM par le groupe de travail EVE.

XII. Définitions des systèmes de propulsion des véhicules (VPSD) (point 11 de l'ordre du jour)

36. Le Président du groupe de travail informel VPSD a informé le GRPE des questions en suspens restantes et des sujets de discussion. Il a indiqué que le groupe de travail avait commencé une discussion sur des concepts fondamentaux, par exemple la question de savoir si les batteries doivent être considérées comme des convertisseurs d'énergie ou des systèmes de stockage d'énergie. Il a ajouté que le groupe envisageait de soumettre une proposition à la session de juin 2015. Les présidents des groupes de travail informel WLTP et EPPR ont indiqué que leurs groupes attendaient les constatations du groupe de travail VPSD.

37. Le GRPE a pris note des progrès réalisés par le groupe de travail et a demandé au secrétariat de réserver une salle pour une réunion qui se tiendrait avant la session de janvier 2015 du GRPE.

XIII. Qualité des carburants (point 12 de l'ordre du jour)

Document: Document informel GRPE-68-16-Rev.1

38. L'expert de l'OICA a rappelé l'objet du document GRPE-68-16-Rev.1. Elle a rendu compte des discussions en cours et indiqué qu'elle tiendrait le GRPE informé des faits nouveaux à sa session de janvier 2015.

XIV. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 13 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-162-12-Rev.1, WP.29-162-18 et GRPE69-21

39. Le représentant du groupe de travail informel sur l'IWVTA a rendu compte des progrès réalisés par ce groupe de travail et indiqué que le projet de Règlement de l'ONU n° 0 (WP.29-162-04) était disponible. Il a souligné les discussions en cours sur le contenu pertinent des listes A et B pour ce règlement, notant que le Règlement de l'ONU n° 85 était sur la liste A, et que le Règlement de l'ONU n° 101 et la procédure WLTP étaient sur la liste B. Il s'est fait l'écho des observations faites par le Président sur la procédure WLTP (voir par. 10 ci-dessus).

40. Le secrétariat aussi a rendu compte des progrès accomplis en ce qui concerne le projet de révision 3 de l'Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/2014/53) et mentionné les documents WP.29-162-12-Rev.1 et WP.29-162-18. Il a ajouté que le projet de révision 3 de l'accord comprenait certains éléments nouveaux, comme suit:

a) Permettre aux Parties contractantes d'accorder des homologations de type selon les anciennes versions des règlements.

b) Déclencher l'application obligatoire par les Parties contractantes des nouvelles séries d'amendements aux règlements à une date de lancement commune (par exemple le 1^{er} septembre de chaque année). Ces éléments permettraient de regrouper chaque année en un seul amendement au Règlement de l'ONU n° 0 tous les nouveaux amendements adoptés en ce qui concerne les règlements existants et les nouveaux règlements.

41. Le secrétariat a ajouté que le groupe proposait de mieux suivre les définitions des compléments et des séries d'amendements pour faciliter le processus d'IWVTA et que seule une série d'amendements à un règlement serait autorisée par an. Il a terminé en indiquant que

les directives relatives aux dispositions transitoires (ECE/TRANS/WP.29/1044/Rev.1) seraient modifiées en conséquence.

42. Le Président du GRPE a expliqué qu'aucune autre mesure n'était nécessaire de la part de son groupe pour le moment.

XV. Qualité de l'air à intérieur des véhicules (VIAQ) (point 14 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels GRPE-69-03 et GRPE-69-28

43. L'expert de la Fédération de Russie a présenté le document GRPE-69-03 lors de l'examen du point 7 sur le programme de mesure des particules (voir par. 26).

44. Rappelant la communication des documents GRPE-66-03, WP.29-160-38, WP.29-161-12 et WP.29-162-16, l'expert de la Corée du Sud a présenté le document GRPE-69-28 portant sur i) les directives coréennes en matière de VIAQ qui se sont révélées efficaces, ii) les normes appliquées dans différents pays, et iii) la nécessité d'harmoniser les prescriptions de VIAQ au plan international. Il a conclu son exposé en proposant que le GRPE élabore une directive VIAQ, comme première étape. Le GRPE a décidé de présenter un rapport sur cette question aux sessions de juin du WP.29 et de l'AC.3 et de poursuivre les discussions sur une stratégie possible pour la résoudre à sa session de janvier 2015.

XVI. Accord de 1997 (Contrôle technique périodique): Règle n° 1 (Protection de l'environnement) (point 15 de l'ordre du jour)

45. Le GRPE n'a reçu aucune nouvelle proposition d'amendement à la Règle n° 1.

XVII. Échange de renseignements sur les prescriptions concernant les émissions (point 16 de l'ordre du jour)

A. Activités de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air (CCAC)

Document: Document informel GRPE-69-19

46. L'expert de la Suède a présenté le document GRPE-69-19, qui rend compte des activités de la CCAC. Il a informé le GRPE que celle-ci concentrait ses efforts sur le carbone noir, le méthane et les hydrofluorocarbones, avec comme objectif de lutter contre les polluants atmosphériques à courte durée de vie en sensibilisant davantage, en améliorant les nouvelles mesures, en mobilisant des appuis et en renforçant la compréhension scientifique des impacts et des stratégies d'atténuation. Il a rendu compte, en particulier, de l'une des dix initiatives de la Coalition, à savoir l'initiative sur les moteurs et les véhicules diesel utilitaires lourds visant à éliminer la quasi-totalité des émissions de particules fines et de carbone noir de ces véhicules et moteurs nouveaux ou existants (y compris les navires) par i) la réduction continue du soufre dans les carburants diesel, ii) la mise en place de normes d'émissions plus sévères avec les pays et les parties intéressés, et iii) l'assainissement des flottes existantes, iv) le nettoyage des ports et l'assainissement des transports maritimes et v) la mise en place d'une initiative mondiale sur le transport écologique des marchandises. Le GRPE a indiqué que le WP.29 était en mesure de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

B. Échange d'autres renseignements

47. Aucun nouveau renseignement n'a été fourni au titre de ce point de l'ordre du jour.

XVIII. Élection du Bureau (point 17 de l'ordre du jour)

48. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690, Amend 1 et 2), le GRPE a élu M. Christoph Albus (Allemagne) Président et M^{me} Rashmi Urdhwareshi (Inde) Vice-Présidente pour le diriger en 2015.

XIX. Questions diverses (point 18 de l'ordre du jour)**A. Définitions**

Document: Document informel n° GRPE-69-09

49. Le secrétariat a présenté le document GRPE-69-09 contenant les définitions des règlements de l'ONU relevant de la responsabilité du GRPE. Il a invité les experts à consulter ce document lorsqu'ils avancent des propositions contenant des définitions, afin que celles-ci restent harmonisées. Le GRPE a décidé de renvoyer ce document au groupe de travail informel VPSD.

B. Nouvelles catégories de véhicules

Document: Document informel GRPE-69-18

50. Le secrétariat a présenté un projet de proposition (GRPE-69-18) du GRE visant à introduire, dans la résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), les nouvelles catégories de véhicules suivantes: remorques agricoles et machines agricoles remorquées. Il a indiqué que les experts du GRPE préféreraient associer leurs homologues d'autres groupes de travail subsidiaires du WP.29 et a prié le secrétariat de distribuer ce premier projet de proposition. Les observations peuvent être envoyées par courriel au secrétaire du GRE (GRE@unece.org).

C. Hommages

51. Au nom du GRPE, le Président du GRPE a rendu hommage à M. Shrikant Marathe (Vice-Président du GRPE, Inde), M. Masahiko Sakai (JASIC), M. Juergen Stein (OICA) et M. Meinrad Signer (OICA), qui ne participeront plus aux sessions du GRPE, en saluant leur immense contribution aux activités du groupe.

XX. Ordre du jour provisoire de la prochaine session**A. Prochaine session du GRPE**

52. La prochaine session du GRPE aura lieu à Genève, Palais des Nations, du lundi 12 janvier 2015 à 14 h 30 au vendredi 16 janvier 2015, à 12 h 30, sous réserve de confirmation par le secrétariat (voir le document GRPE-70-01). Des services d'interprétation seront assurés du 13 janvier au 16 janvier 2015.

B. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du GRPE proprement dite

53. Le GRPE a approuvé l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa prochaine session:
1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Rapport de la dernière session du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29).
 3. Véhicules légers:
 - a) Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP);
 - b) Règlements n^{os} 68 (Mesure de la vitesse maximale des véhicules à moteur, y compris les véhicules électriques purs), 83 (Émissions polluantes des véhicules des catégories M₁ et N₁), 101 (Émissions de CO₂/consommation de carburant) et 103 (Catalyseurs de remplacement).
 - c) RTM n^o 15 sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)
 4. Véhicules utilitaires lourds:
 - a) Règlements n^o 49 (Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GPL et GNC)) et 132 (Dispositifs antipollution non montés d'origine (REC));
 - b) RTM n^{os} 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)), 5 (Prescriptions mondiales harmonisées sur les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)) et 10 (Émissions hors cycle (OCE)).
 5. Règlements n^{os} 85 (Mesure de la puissance nette), 115 (Systèmes de conversion ultérieure au GPL et au GNC)) et 133 (Aptitude au recyclage des véhicules à moteur).
 6. Tracteurs agricoles et forestiers et engins mobiles non routiers:
 - a) Règlements n^{os} 96 (Émissions des moteurs diesel (tracteurs agricoles)) et 120 (Puissance nette des tracteurs et engins mobiles non routiers);
 - b) RTM n^o 11 (Engins mobiles non routiers).
 7. Programme de mesure des particules (PMP).
 8. Véhicules fonctionnant au gaz (GFV).
 9. Motocycles et cyclomoteurs:
 - a) Prescriptions concernant les performances environnementales et la propulsion (EPPR) des véhicules de la catégorie L;
 - b) Règlements n^{os} 40 (Émissions de gaz polluants des motocycles) et 47 (Émissions de gaz polluants des cyclomoteurs);
 - c) RTM n^o 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)).
 10. Véhicules électriques et environnement (EVE).
 11. Définitions des systèmes de propulsion des véhicules (VPSD).

12. Qualité des carburants.
13. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA).
14. Qualité de l'air à l'intérieur des véhicules (VIAQ).
15. Accord de 1997 (Contrôle technique périodique): Règle n° 1 (Protection de l'environnement).
16. Échange de renseignements sur les prescriptions concernant les émissions.
17. Questions diverses.

C. Réunions informelles organisées pendant la prochaine session du GRPE

54. Les réunions informelles prévues sont les suivantes:

<i>Date</i>	<i>Groupe</i>	<i>Sigle</i>	<i>Heure</i>
Lundi 12 janvier 2015	Véhicules électriques et environnement	EVE	14 h 30 – 17 h 30
Mardi 13 janvier 2015	Véhicules fonctionnant au gaz	GFV	9 h 30 – 12 h 30
	Prescriptions concernant les performances environnementales et la propulsion (EPPR) des véhicules de la catégorie L	EPPR	9 h 30 – 12 h 30
	Définitions des systèmes de propulsion des véhicules	VPSD	14 h 30 – 17 h 30
	Programme de mesure des particules	PMP	14 h 30 – 17 h 30
Mercredi 14 janvier 2015	Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers	WLTP	9 h 30 – 12 h 30 14 h 30 – 17 h 30

55. Les ordres du jour de ces réunions seront établis par le secrétaire de chaque groupe et distribués à leurs membres avant la réunion.

Annexe I

Liste des documents informels distribués sans cote officielle

<i>GRPE-69-</i>	<i>Auteur</i>	<i>Titre</i>	<i>Suite donnée</i>
1-Rev.2	Secrétariat	Updated provisional agenda (incl. informal documents distributed during the session)	a)
2	Pays-Bas	Proposal for amendment to Global Technical Regulation (GTR) No. 2	d)
3	Fédération de Russie	Pollution of motor transport highways by particles from tire and road surface wear has a disastrous influence to human health	a)
4-Rev.2	Secrétariat	Informal working groups in conjunction with the 69th GRPE (proper) session: schedule and room reservation	a)
5	Secrétariat	General information	a)
6	Secrétariat	Highlights of the 162nd WP.29 session	a)
7-Rev.1	OICA	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/12	a)
8	OICA	Background for the proposal for amendments to Regulation No. 49, Revision 6 (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/12)	a)
9	Secrétariat	Definitions in UN Regulations under the responsibility of GRPE	d)
10	HDH	Draft amendment 3 to gtr 4 (complementary text to document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/11)	b)
11	HDH	Technical report of the HDH work program	b)
12	HDH	Report of the IWG to GRPE	a)
13	OICA	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/14	d)
14-Rev.1	Canada, UE, Chine, Japon, États-Unis,	Authorization to conduct research and develop new regulations on environmental requirements for electric vehicles	b)
15	Pays-Bas	Proposal for amendments to the 07 series of amendments to Regulation No. 83	c)
16	CE	Snapshot of progress in the development of the EU UNECE WLTP	a)
17	CE	Transposition of WLTP into EU legislation	a)

<i>GRPE-69-</i>	<i>Auteur</i>	<i>Titre</i>	<i>Suite donnée</i>
18	Secrétariat	Proposal for amendments ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.2 - Consolidated Resolution on the Construction of Vehicles (R.E.3)	d)
19	Suède	CCAC - Heavy-Duty Diesel Initiative	a)
20	WLTP	Status report	a)
21	IWVTA	Status report	a)
22	HDH	Adopted amendments to GRPE-69-10 and GRPE-69-11	b)
23	PMP	Non-exhaust particle emissions	a)
24	PMP	Comments on GRPE-69-03	a)
25	PMP	Status report	a)
26	EVE	Status report	a)
27	GFV	Status report	a)
28	Corée	Vehicle Indoor Air Quality (VIAQ)	a)
29	EPPR	Status report	a)
30	OICA	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2014/12	b)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté et soumis au WP.29.
- c) Document qui doit continuer à être examiné en tant que document officiel.
- d) Document conservé comme document de référence/qui doit continuer à être examiné.

Annex II

[English only]

Informal meetings held in conjunction with the GRPE session

<i>Date</i>	<i>Time</i>	<i>Group</i>
2 June 2014	2.30 p.m. – 5.30 p.m.	Electric Vehicles and the Environment (EVE)
3 June 2014	9.30 a.m. – 12.30 p.m.	Heavy Duty Hybrids (HDH)
	2.00 p.m. – 4.00 p.m.	Gaseous Fuelled Vehicles (GFV)
4 June 2014	9.00 a.m. – 1.00 p.m.	Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedure (WLTP)
	2.30 p.m. – 5.30 p.m.	Environmental and Propulsion Performance Requirements of L-category vehicles (EPPR)

Annex III

[English only]

List of GRPE informal working groups, task forces and subgroups

<i>Name (Acronym) (Status)</i>	<i>Chair or Co-chairs</i>	<i>Secretaries</i>	<i>End of mandate</i>
Environmental and Propulsion Performance Requirements of L-category vehicles (EPPR) (group)	Petter Åsman, petter.asman@trafikverket.se	Thomas Vercammen, t.vercammen@acem.eu	June 2016
Electric Vehicles and the Environment (EVE) (group)	Michael Olechiw, Olechiw.Michael@epamail.epa.gov Chen Chunmei (vice-Chair), chencm@miit.gov.cn Kazuyuki Narusawa (vice-Chair), narusawa@ntsel.go.jp	Stéphane Couroux, stephane.couroux@ec.gc.ca	November 2014
Gaseous Fuelled Vehicles (GFV) (group)	André Rijnders, arijnders@rdw.nl	Jeffrey Seisler, jseisler@cleanfuelsconsulting.org Salvatore Piccolo, s.piccolo@federchimica.it	June 2016
Heavy Duty Dual-Fuel Task Force (HDDV TF) (task force)	Jean-François Renaudin, jean-francois.renaudin@volvo.com Henk Dekker, henk.j.dekker@tno.nl	Jeffrey Seisler, jseisler@cleanfuelsconsulting.org	
Liquefied Natural Gas Task Force (LNG TF) (task force)	Paul Dijkhof, Paul.Dijkhof@kiwa.nl	Jeffrey Seisler, jseisler@cleanfuelsconsulting.org Jaime Del Alamo, jaime.alamo@ngvaeurope.eu	
Particle Measurement Programme (PMP) (group)	Giorgio Martini, giorgio.martini@jrc.ec.europa.eu	Caroline Hosier, chosier@ford.com	June 2017
Vehicle Propulsion System Definitions (VPSD) (group)	Christoph Albus, christoph.albus@bmvbs.bund.de	Daniela Leveratto, dleveratto@oica.net	June 2015
Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedure (WLTP) (group)	Stephan Redmann, stephan.redmann@bmvbs.bund.de Kazuki Kobayashi (Vice-Chair), ka-koba@shinsa.ntsel.go.jp	Noriyuki Ichikawa (co-Technical Secretary), noriyuki_ichikawa@mail.toyota.co.jp Konrad Kolesa (co-Technical Secretary), konrad.kolesa@audi.de	June 2016